

RAPPORT

Tripoli,
Jamahiriya
arabe libyenne,
18-22 mars
1989

**Commission
de lutte contre
le criquet pèlerin
en Afrique
du Nord-Ouest
Quinzième session**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Rapport de réunion
No. AGP/1989/M/3

RAPPORT DE LA QUINZIEME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

tenue à
Tripoli (Jamahiriya libyenne)
du 18 au 22 mars 1989

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Organisation de la session	2
Bureau	2
Comité de rédaction	2
PARTICIPANTS A LA SESSION	3
ORDRE DU JOUR	4
RESUME DES DEBATS	5
Situation du criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion en 1987 et 1988	5
Afrique du Nord-Ouest	5
Afrique de l'Ouest	8
Afrique de l'Est	9
Moyen Orient	11
Asie du Sud-Ouest	12
Situation du criquet pèlerin au cours des trois premiers mois de 1989 et prévisions pour les mois prochains	12
Activités du Secrétariat de la Commission	13
Renforcement de la Commission	14
Echange de l'information et de l'expertise parmi les Etats membres dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin	14
Force maghrébine d'intervention contre le criquet pèlerin	14
La force internationale d'intervention	15
Projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest	16
Questions techniques et scientifiques	16
Comptes annuels pour 1987-88 et programme de travail et budget pour 1989	17
Questions diverses	17
Date et lieu de la prochaine session	18
Remerciements et appréciations	18
ANNEXES	
I Contribution des Etats membres	19
II Budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992	21
III Détail des dépenses en 1987 et 1988	23
IV Détail des prévisions de dépenses pour 1989	25

INTRODUCTION

Conformément à la recommandation faite par la Commission à sa quatorzième session et répondant à l'aimable invitation du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, le Directeur-général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué, en accord avec le Président de la Commission et les Gouvernements des Etats membres, la quinzième session à Tripoli du 18 au 22 mars 1989. Des délégués des cinq Etats membres Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie, étaient présents; un représentant du Directeur-général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et un représentant de l'OCLALAV ont participé à la session au titre d'observateurs.

La session a été ouverte par M. Abdelmajid Gaoud, Secrétaire du Comité populaire général pour la Réforme agraire et la mise en valeur des terres qui a souhaité la bienvenue et un séjour agréable en Libye aux délégués, au représentant du Directeur-général de la FAO et aux observateurs. Il a remercié les invités pour avoir bien voulu honorer de leur présence cette séance inaugurale.

Il a ensuite rappelé l'importance que la Libye accorde au développement agricole en vue d'atteindre l'autosuffisance et de transformer les masses populaires en force créatrice et productrice pour aboutir à la sécurité alimentaire. Il a insisté sur l'importance de la lutte contre les ravageurs et maladies agricoles dans l'augmentation de la production agricole, en soulignant tout particulièrement la nécessité de conjuguer les efforts pour lutter contre le criquet pèlerin qui menace l'homme en détruisant sa production et en le privant de sa nourriture. Il a évoqué l'expansion du criquet pèlerin dans la région et les dégâts qui en ont résulté suite au manque d'intérêt et de capacité des pays abritant les zones de reproduction à lutter d'une façon adéquate et au moment opportun. D'où la nécessité d'une vigilance continue et d'un intérêt soutenu pour les moyens et les infrastructures de lutte. Dans ce contexte, le Secrétaire a mis en relief les mesures prises par la Libye en matière de lutte contre le criquet pèlerin et de la mise à la disposition de cette lutte du potentiel nécessaire en produits chimiques, équipement, matériel et un réseau de communication couvrant tout le pays. A ce propos, il a évoqué l'importance que son pays accorde à la coopération bilatérale et régionale, à la mise en oeuvre de programmes conjoints, et l'intérêt de cette coopération dans des recherches scientifiques pour la protection de l'environnement suite aux opérations de traitement. Il a aussi insisté sur l'importance des informations météorologiques. Il a terminé son allocution en soulignant le rôle primordial de la FAO dans l'augmentation de la production agricole et la nécessité de poursuivre l'assistance technique et matérielle de la part de la FAO, des autres organisations internationales et des donateurs, aux commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin. Il a insisté sur la confiance que voue la Libye au Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin comme organe de coordination entre les pays concernés.

Au nom du Directeur-général de la FAO, M. Lukas Brader, Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes et du Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLLO) a souhaité la bienvenue aux participants et leur a transmis les voeux du

Directeur-général de réussite dans leurs travaux et les félicitations pour la participation de la Mauritanie comme nouveau membre de la Commission. Il a remercié la Libye pour l'accueil de cette session en soulignant l'importance de cette dernière en raison de la situation actuelle du criquet pèlerin et du caractère international des opérations de lutte de vaste envergure menées depuis octobre 1987. Dans ce contexte il a évoqué les dispositions prises par les pays maghrébins en vue de renforcer la coopération et d'améliorer la surveillance ainsi que leur rôle exemplaire dans l'organisation des campagnes antiacridiennes. Il a cité la force d'intervention maghrébine comme un témoignage de l'effort commun au niveau régional et international. En abordant la situation acridienne, il a souligné les difficultés d'établir des prévisions à long terme mais il est permis de dire que les infestations actuellement présentes sont de loin inférieures à celles qui existaient à la même période de l'année précédente, ce qui ne signifie nullement la fin du danger ou la possibilité d'arrêter les opérations de prospection et de mobilisation. Au contraire, c'est l'occasion de profiter de cette trêve pour arrêter définitivement le fléau. Le traitement de quelques 15 millions d'hectares a certainement réduit le danger du criquet qui est entré dans une phase de rémission relative; toutefois, le risque persiste, ce qui nécessite des interventions efficaces au niveau des services de la protection des plantes dans des zones stratégiques précises, par le biais des forces internationales d'intervention sous l'égide de la FAO. Parallèlement aux efforts d'urgence, M. Brader a évoqué les dispositions prises à moyen terme dans le domaine de la lutte préventive et l'intérêt manifesté par les pays donateurs, y compris la Libye qui a annoncé une participation annuelle de 180 000 \$ E.-U. durant une période de cinq ans, ce qui constitue la première contribution substantielle au projet.

Au nom de toutes les délégations, le Président de la Commission a, au début de la séance, félicité le Secrétaire du Comité populaire général pour la Réforme agraire et la mise en valeur des terres à l'occasion de sa nomination dans ses nouvelles fonctions, remercié le Gouvernement libyen pour son aimable invitation, salué la délégation mauritanienne qui participe pour la première fois aux assises de la Commission et souligné le rôle positif joué par la communauté internationale, sous l'impulsion de la FAO, dans tous les domaines d'assistance.

Organisation de la session

Conformément aux dispositions prises lors des sessions précédentes, la Commission s'est réunie avec son comité exécutif en séances communes pour l'étude de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Bureau

Président: Mustafa Mohamed Aliesh (Libye).
Vice-président: Abdelaziz Arifi (Maroc).

Comité de rédaction

La rédaction du rapport a été confiée à un comité composé d'un délégué de chaque Etat membre. M. N. Mahjoub a rempli les fonctions de Secrétaire technique.

PARTICIPANTS A LA SESSION

Ont participé à la session les délégués des Etats membres de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, les observateurs et les membres du secrétariat de la FAO dont les noms suivent.

Libye

- Mustapha Mohamed Aliesh, Président du Comité national permanent de lutte contre le criquet pèlerin, Tripoli.
- Abdessalem Khalifa Bouraoui, Adjoint au Président du Comité national permanent, Tripoli.
- Faraj M. Karra, Comité national permanent, Tripoli.
- Abdelkader Azzi, Comité national permanent, Tripoli.
- Mohamed El Maaloul Dadech, Directeur de la météorologie nationale, Tripoli.
- Muftah Ibrahim El Maamari, Aviation agricole, Tripoli.
- Bachir El Mabrouk Saïd, Représentant de la Libye auprès de la FAO, Rome.
- Ramadan Rabab, Administration des organisations internationales pour les relations extérieures, Tripoli.
- Mustafa Ali Maatouk, Météorologie agricole, Tripoli.

Tunisie

- Hasnaoui Zaïdi, Sous-directeur de la Défense des cultures au Ministère de l'agriculture, Tunis.
- Moncef Rajhi, Institut national de la météorologie, B.P. 2035, Tunis.

Algérie

- Abdelkader Benabdi, Directeur-général de l'Institut national de la protection des végétaux, 12 rue Pasteur, El Harrach, Alger.
- Abdelhalim Drias, Quartier Les Cactus, Rue 4 N. 41, Alger.
- Omar Saadi, Météorologiste, Hay El Akhouane Ibn Rabech, Alger.
- Ben Sakran Ahmed, Météorologiste, Place Aysat Idaïr N. 7, Oran, Algérie.
- Chakib Beleili, Directeur-général adjoint d'Air Algérie, Hay El Akhouane Ibn Rabech, Alger.

Maroc

- Abdelaziz Arifi, Directeur de la Protection des végétaux, des contrôles techniques et de la repression des fraudes, Ministère de l'agriculture, B.P. 1208, Rabat.
- Thami Ben Halima, Chef du Centre national antiacridien d'Aït Melloul, B.P. 125, Inezgane, Maroc.
- Lahoucine Benbella, Météorologiste au Poste de commandement antiacridien, Rabat.

Mauritanie

- Soumaré Birante, Directeur adjoint au Ministère de l'agriculture, Nouakchott.
- Hamoud Ben Lekhdeim, Directeur de la météorologie, B.P. 205, Nouakchott.

OCLALAV (Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire)

- Lassana Soumaré, Directeur technique de l'OCLALAV, B.P. 1066, Dakar, Senegal.

Secrétariat FAO

- Lukas Brader, Directeur de la Division de la production des végétaux et de la protection des plantes et Directeur de l'ECLO, Rome.
- Nézil Mahjoub, Secrétaire de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Alger.
- Abderrahmane Hafraoui, Fonctionnaire agricole, FAO Rome.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session,
2. Election du Président et du Vice-président,
3. Adoption de l'ordre du jour,
4. Election du comité de rédaction,
5. Situation du criquet pèlerin en 1987, 1988 et début 1989 avec les prévisions pour les mois prochains,
6. Activités du Secrétariat de la Commission en 1987 et 1988,
7. Renforcement de la Commission,
8. Echange d'expériences entre les pays de la commission au sujet:
 - de la bioécologie du criquet pèlerin dans la Région,
 - des appareils de traitement aériens et terrestres,
 - des méthodes de lutte employées,
 - de l'organisation des campagnes,
9. Force maghrébine d'intervention contre le criquet pèlerin: son programme de travail, son fonctionnement, son présent et son avenir,
10. Force internationale d'intervention contre le criquet pèlerin,
11. Projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest,
12. Questions techniques et scientifiques:
 - formation et bourses,
 - relation acridologie-météorologie,
 - recherches sur le criquet pèlerin et la lutte antiacridienne dans la Région,
13. Comptes annuels pour 1987 et 1988 et programme de travail et budget pour 1989,
14. Questions diverses,
15. Date et lieu de la prochaine session,
16. Adoption du rapport.

RESUME DES DEBATS

SITUATION DU CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST ET DANS LE RESTE DE L'AIRE D'INVASION EN 1987 ET 1988

1. La Commission a examiné les rapports sur la situation acridienne, présentés par le secrétariat et les Etats membres, dont un résumé suit.

Afrique du Nord-Ouest

2. La Région a connu, durant la période considérée, une situation acridienne très grave due, d'une part, à la détérioration des capacités de lutte dans les zones de reproduction hiverno-printanière situées le long des côtes africaines de la Mer rouge et les zones de reproduction estivale comprises en Afrique de l'Est et de l'Ouest et, d'autre part, à l'intervention de nombreux facteurs bio-écologiques dont les principaux sont:

- des pluies abondantes reçues à partir de septembre 1987 dans les régions sahariennes situées au sud de l'Anti-Atlas au Maroc, de l'Atlas saharien en Algérie, dans la Hamada El Hamra en Libye et l'extrême sud de la Tunisie;
- l'arrivée, début octobre 1987, de nombreux essaims issus d'une vaste et intensive reproduction commencée en mai-juin 1987 au Soudan occidental, au Tchad et dans l'Aïr du Niger et étendue, à partir de septembre-octobre de la même année, au Tamesna nigéro-malien, au nord et nord-ouest du Mali et à la Mauritanie;
- le regroupement de tous les essaims échappés à la destruction au cours de leur migration vers le nord-ouest et leur multiplication au nord de la Mauritanie et les régions avoisinantes rendues favorables à la reproduction grâce à des chutes exceptionnelles de pluies au cours du dernier trimestre 1987.

L'activité acridienne développée dans ces vastes régions provoqua, à partir de février 1988, l'une des plus graves invasions que les pays de l'Afrique du Nord-Ouest ont jamais connues.

3. En 1987, et avant le mois d'octobre, l'activité acridienne dans la région a été signalée faible et limitée à des observations d'ailés faites en Algérie et au Maroc seulement. A partir d'octobre, la situation acridienne a évolué rapidement, aboutissant à l'invasion de la région par un grand nombre d'essaims qui ont continué à arriver à intervalles irréguliers jusqu'à la fin de l'année. C'est le Maroc qui a supporté le gros de l'invasion.

Algérie

4. Dès la première décade d'octobre 1989, des signalisations d'essaims et de populations denses, composés le plus souvent d'ailés immatures, ont été faites à la frontière avec le Niger, le Mali et au Sahara méridional. Plus tard, ce sont les régions d'Adrar, de Tindouf et de Bechar qui ont été le théâtre de signalisations et d'interventions. Des reproductions sur de faibles étendues ont pu avoir lieu dans l'Ahnet, le Mouydir et le sud de Tindouf. Les vents violents et chauds, soufflant

du sud vers le nord et surtout le nord-ouest, ont balayé rapidement les fragments d'essaims signalés en les entraînant vers le Maroc et la mer. Il n'a été possible de traiter, malgré le déploiement rapide des équipes de lutte, que 4 380 ha dont 245 ha de bandes larvaires, et ce durant le dernier trimestre de l'année.

Libye

5. Des ailés épars ont été signalés, à la mi-novembre 1987, dans la Hamada El-Hamra. Des populations composées de criquets pèlerins et de criquets migrateurs africains ont été trouvées infestant 500 ha dans un périmètre agricole à Oubari. Fin novembre, une signalisation non-confirmée a été faite d'un essaim à Gatroun (2500N-1500E). Début décembre, quatre essaims ont été aperçus dans la région de Morzouk (2555N-1355E); 750 ha infestés de criquets ont été traités, à la même période, dans les périmètres agricoles de Koufra et de Serir.

Maroc

6. L'invasion a commencé par l'apparition, dès la fin de la première décade du mois d'octobre 1987, de nombreux ailés au sud-est du pays et la destruction, le 27 du même mois, du premier essaim immature arrivé au niveau du Tafilalet. D'autres essaims ont continué à pénétrer au Maroc par le sud-est, l'est et surtout le sud. Ils faisaient l'objet de traitements au fur et à mesure de leur pénétration dans le pays. En décembre 1987, des infestations larvaires ont été localisées et éliminées rapidement au sud de Guelmim sur des superficies limitées; 201 953 ha, essentiellement d'essaims immatures, ont été traités durant le dernier trimestre 1987.

Tunisie

7. La situation acridienne a été signalée calme durant l'année 1987.

8. En 1988, la région a subi une invasion sans précédent dans les annales des invasions acridiennes, tant par son ampleur que par sa soudaineté.

Algérie

9. L'activité acridienne a repris, après l'accalmie intervenue vers la fin décembre 1987, avec l'arrivée des premiers essaims signalés le 25 février 1988 dans la région de Tindouf. La progression des populations acridiennes vers le nord et le nord-est s'est faite très rapidement et, dès la première décade du mois de mars, certains ont atteint la vallée de la Saoura et un peu plus tard les zones d'écoulement et d'épandage des piémonts sud de l'Atlas saharien sur l'axe Beni Ounif - El Abiod Sid Chikh, Brezina, Tadjrouna, Laghouat où ils ont commencé à se reproduire. Les pontes se sont concentrées principalement dans les lits et les zones d'épandage des oueds (Zouzfana, Namous, Segueur, Mehaiguene, Zergoune, Massaad et Mzi entre autres). Le début du mois d'avril a été caractérisé par la poursuite des pontes, une poussée des essaims vers le nord et de nouvelles infiltrations importantes en provenance de l'est et du sud-est du Maroc. Ces populations acridiennes ont infesté, dans un premier temps, le nord de la Wilaya de Bechar et le sud de la Wilaya de Naama et dans un second temps le sud des wilayate de Saïda, Tlemcen, et Sidi-Bel-Abbès.

10. Au cours de la deuxième décade d'avril 1988, des essaims ont atteint le nord de la wilaya d'El-Bayadh, le sud des wilayate de Saïda et Tiaret ainsi que le nord de la wilaya de Djelfa. La troisième décade d'avril et le mois de mai ont été caractérisés par la progression des essaims ayant échappés à la lutte vers l'est et le nord-est pour atteindre dans un premier temps chott Ez-Zahrez Chergui et chott El Hodna et, dans un second temps, infester les wilayate de Bouira, Médéa, Boumerdès, Tizi-Ouzou, Blida, Bordj-Bou-A riridj, Setif, Mila, Batna et Oum-El-Bouaghi.

11. Les essaims qui ont évolué vers les wilayate du sud-est (Ouargla, Biskra) et certaines wilayate du nord-est ont emprunté le couloir situé dans l'axe Laghouat - Adrar passant par les wilayate de Biskra et Khenchela.

12. Pendant les mois de juin et juillet, la situation acridienne en Algérie a été caractérisée par une importante activité larvaire dans les Hauts Plateaux et la poursuite des éclosions dans les wilayate du sud-ouest. Il faut noter qu'à travers tout le territoire national les premières éclosions de larves ont eu lieu le 15 avril dans la région de Tindouf et l'apparition d'ailés, de la génération autochtone, a commencé à partir de la deuxième quinzaine du mois de mai.

13. Au cours de la période août-septembre, à l'exception de quelques foyers d'ailés et de larves localisés et traités au Sahara méridional (régions limitrophes avec le Niger et le Mali), le reste du territoire algérien était exempt de populations acridiennes. Les traitements effectués entre février et septembre 1988 contre les ailés et les larves par voies aérienne et terrestre ont porté sur environ 2 020 000 ha.

14. Le retour des essaims vers les zones sud du pays à partir des régions sahéliennes (Niger - Mali en particulier) a repris dès la troisième décade de septembre. Ces essaims ont commencé par réinfester le Sahara méridional et évoluer rapidement vers le nord, tout en subissant une forte dispersion. Une population diffuse d'ailés immatures a même atteint la commune de Mouzaia (Métidja) au début octobre. D'autres essaims ont infesté les wilayate de Tindouf, Bêchar, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbes et Mascara. Des regroupements de populations dispersées ont été constatés dans les régions d'Adrar, Laghouat, El-Bayadh et Ghardaia. Du 20 septembre jusqu'à la fin décembre 1988, les traitements ont porté en Algérie sur une superficie de 145 000 hectares. La superficie totale traitée en 1988 s'est élevée à 2 165 000 ha.

Libye

15. En Libye la première étape de pénétration des essaims a coïncidé avec des vents forts et variables ayant causé leur dispersion en divers endroits du pays et leur arrivée à Tripoli et Bir Ouzira et Saouani Beni Adam et ailleurs. Cette étape a duré du 8 mars au 20 juin 1988 avec l'arrivée d'essaims immatures à travers les frontières tunisiennes et algériennes, ayant nécessité le traitement de 108 302 ha avec les moyens terrestres et aériens. Au cours de la deuxième étape (28 novembre - 28 décembre), une dépression saharienne centrée sur Ghat au cours de la dernière semaine de novembre et s'étendant à l'est du pays a entraîné la pénétration du criquet pèlerin en provenance du sud et du sud-ouest,

c'est-à-dire du Tchad et du Niger vers la région de Koufra et Sarir, et son arrivée à la côte orientale de la Libye malgré la baisse de la température le matin et le soir. Les essaims provenant du sud ont été traités sur 34 627 ha et la superficie totale traitée au cours des deux périodes a atteint 142 929 ha.

Maroc

16. Au Maroc toutes les provinces situées au sud et à l'est du pays ont été envahies par des essaims couvrant parfois, pour une seule journée, 100 000 ha. La campagne de lutte 1988 a été caractérisée par 4 phases:

- Une première phase, du 1 janvier au 29 février, dirigée contre des essaims de criquets matures et les larves issues de la génération hivernale. Elle a porté sur 92 742 hectares.
- Une deuxième phase, du 1er mars au 19 avril 1988, a concerné des essaims de criquets matures et pondants. Elle a porté sur 1 088 740 hectares.
- Une troisième phase qui s'est établie entre le début de la troisième décade d'avril et fin juillet. Les traitements réalisés au cours de cette période ont porté sur 1 422 598 hectares.
- Une quatrième phase, du 10 octobre au 31 décembre 1988, qui s'est caractérisée par des essaims de grande ampleur, constitués essentiellement par des criquets immatures. Durant cette période 1 756 540 ha ont été traités.

Au cours de l'année 1988 la superficie traitée au Maroc a dépassé les 4 360 620 ha.

Tunisie

17. En Tunisie la campagne a commencé le 8 mars avec l'infiltration du criquet pèlerin sur 60 ha dans la région de Borj El-Khadhra, qui furent immédiatement détruits. L'invasion s'est ensuite accélérée dès le 15 mars à travers le département de Gafsa qui est considéré comme couloir principal pour la pénétration des essaims en Tunisie. Avec l'élévation de la température, les criquets ont pénétré le département de Kasserine (Hidra) puis celui du Kef (Sakiet Sidi Yousef). En raison de l'intensité de l'invasion et des conditions climatiques favorables (direction et force des vents), les criquets ont envahi les zones centrales et septentrionales de la Tunisie. La campagne a couvert 360 000 ha dont 74 300 ha de larves au 23 juillet 1988, date de fin de la campagne.

Afrique de l'Ouest

18. En 1987, la situation acridienne, en Afrique de l'Ouest, a été caractérisée jusqu'au mois de mai par la présence d'une forte population acridienne dispersée et l'existence d'une végétation verte contractée propice à la survie du criquet pèlerin. A partir de mai et jusqu'à la fin de l'année, des pluies généralisées plus abondantes au début de la période considérée qu'à sa fin, ont intéressé l'ensemble des régions

septentrionales des pays sahéliens. L'arrivée des essaims en provenance de l'est (Ethiopie et Soudan) en mai-juin au nord-est du Tchad et dans l'Aïr au Niger a déclenché une intense activité acridienne qui s'est étendue progressivement, à partir de septembre, au Tamesna nigéro-malien, au Mali du nord et à la Mauritanie.

19. La lutte entreprise contre cette activité au niveau des quatre pays concernés (Tchad, Niger, Mali et Mauritanie) a porté sur le traitement de 460 000 ha environ. Les essaims issus de cette activité et ceux provenant du Soudan et qui ont échappé à la destruction ou qui n'ont pas pu atteindre les pays du Maghreb avant décembre 1987, se sont arrêtés pour se reproduire dans une vaste région favorable à la reproduction comprenant le nord-ouest du Mali, le nord de la Mauritanie et les régions sahariennes situées dans les pays limitrophes. L'activité qui a eu lieu dans cette région et qui a été mal évaluée, allait provoquer l'invasion massive des pays de l'Afrique du Nord-Ouest et ceux du Sahel respectivement au printemps et l'été 1988.

20. En 1988, les vols de retour vers les zones de reproduction estivale ont été signalés dès le mois de mars au cours de leur déplacement d'abord en direction du sud à travers la Mauritanie, ensuite vers l'est. Dans des déplacements guidés généralement par le vent et orientés vers les sites favorables à la reproduction, les îles du Cap Vert et la plupart des pays du Sahel ont été envahis. Les reproductions n'ont eu lieu, cependant, entre juin et octobre, d'une façon massive que dans quelques pays seulement (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad). Les essaims produits dans ces pays se sont orientés au fur et à mesure de leur formation dans un mouvement général en direction de l'ouest et du nord-ouest; à partir de septembre-octobre, ils ont été rejoints dans ce mouvement par les essaims en provenance de l'est. C'est ainsi que les pays de l'Afrique du nord-ouest et ceux du Sahel situés le plus à l'ouest ont subi, à partir de septembre-octobre, l'assaut des essaims produits durant la période estivale et échappés à la destruction. La Mauritanie, le Sénégal et la Gambie ont constitué, en Afrique de l'Ouest, le lieu de concentration et de reproduction de ces essaims dont une partie a été entraînée vers la mer et les Caraïbes. La superficie infestée dans ces trois pays était tellement importante qu'elle a nécessité la mise en oeuvre de gros moyens pour en assurer le traitement. La lutte menée en Afrique de l'Ouest contre les différentes formations grégaires ciblées a intéressé un total de 4 600 000 ha.

Afrique de l'Est

21. En 1987, les pluies reçues aussi bien en Ethiopie qu'au Soudan étaient par leur intensité et leur distribution dans l'espace et dans le temps très favorables à l'activité du criquet pèlerin dans la région. La situation acridienne dans cette partie de l'Afrique a été caractérisée par une activité intense dans les zones de reproduction hiverno-printanière d'une part et l'extension précoce de l'infestation aux zones de reproduction estivale situées en Ethiopie et au Soudan d'autre part.

22. En Ethiopie, les nombreux essaims produits dans les plaines côtières de la Mer rouge et échappés à la destruction ont envahi rapidement fin mai et début juin les zones favorables à la reproduction

situées d'un côté dans les hauts plateaux et les plaines occidentales de l'Erythrée et, de l'autre, dans les provinces de Tigré et de Wollo. Certains de ces essaims ont pénétré au Soudan et aggravé la situation acridienne dans ce pays. Plusieurs dizaines d'essaims ont été signalés et partiellement traités, essentiellement par avion, entre mai et la fin de l'année dans les régions envahies qui s'étendaient de Makale au sud à Gondar à l'ouest et aux plaines côtières frontalières avec le Soudan au nord.

23. Au Soudan, les opérations de lutte aérienne et terrestre contre des larves à des stades avancés et des jeunes ailés qui se sont poursuivies le long des plaines côtières de la Mer rouge entre le delta du Tokar et la frontière avec l'Ethiopie jusqu'au 12 mai n'ont pas marqué la fin de l'activité du criquet pèlerin dans cette région. Les pluies tombées au début de l'été à l'est du pays ont favorisé les reproductions dans les provinces orientales et l'aggravation de l'infestation dans les zones de reproduction estivale situées plus à l'ouest. Dès le mois de mai, la plupart des provinces du centre, de l'ouest et du nord du pays ont été envahies par des essaims matures ou en cours de maturation. C'est au niveau des provinces du Nord-Darfour, du Nil, de Kassala et un peu plus tard celles du Nord-Khordofan et de Khartoum que les signalisations d'essaims étaient les plus nombreuses. Un grand nombre d'essaims et un nombre important de groupes d'ailés ont été signalés durant l'année considérée. La zone contaminée par ces formations grégaires a été estimée à plus de 3 500 km². Les superficies infestées par des champs de ponte et des bandes ont été évaluées respectivement, d'une façon très approximative, à plus de 20 km² et 700 km². Elles étaient concentrées principalement dans les provinces du Nord-Darfour, du Nil, du Nord-Kordofan et de Khartoum. L'extension rapide de l'infestation et les difficultés du terrain ont, apparemment, contrarié le déroulement normal des opérations de lutte dont il n'a été donné qu'une vague appréciation.

24. Environ un million d'hectares a été traité durant l'année 1987 dans les deux seuls pays infestés de la région.

25. En 1988 les conditions écologiques dans la région étaient aussi favorables qu'en 1987. L'activité acridienne au Soudan et en Ethiopie n'a pratiquement pas connu de répit. Les essaims formés le long des plaines côtières de la Mer rouge, dans ces deux pays, se sont déplacés en mai-juin, en partie vers le nord et l'est (Egypte et Arabie saoudite) et en partie vers l'ouest où se trouvent, en Ethiopie et au Soudan, les zones de reproduction estivale. Certains essaims, issus de la reproduction hiverno-printanière en Afrique du nord-ouest et de l'ouest, auraient pu, à la limite, atteindre le Soudan occidental. La lutte entreprise au cours de l'année considérée au Soudan et en Ethiopie où des moyens importants ont été mobilisés (23 avions au Soudan) a été énormément gênée par les inondations et les difficultés d'approvisionnement des équipes d'intervention. L'infestation s'étendait sur des superficies considérables. Il a été cependant possible de traiter plus de 1 150 000 ha au Soudan et 45 000 ha en Ethiopie.

26. Parmi les autres pays de la région, seul Djibouti a reçu, à partir de septembre, quelques essaims qui ont été traités sur un total de 5 000 ha.

Moyen Orient

27. En 1987, la situation acridienne était préoccupante dans la région en raison, d'une part, de l'existence de conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin et, d'autre part, de l'incursion en mai d'essaims matures en plus de l'invasion qui se produit fréquemment à la fin de chaque année.
28. En Arabie saoudite, à peine la campagne de lutte engagée au Tihama du Sud en octobre 1986 contre des reproductions locales et des essaims en provenance de l'est a-t-elle pris fin en février-mars 1987, qu'une autre a commencé à l'arrivée, le 19 mai, dans la même région de nombreux essaims matures. Une troisième campagne a eu lieu en septembre après un répit de quelques semaines seulement. Ces différentes campagnes se sont soldées par le traitement de plus de 100 000 ha en faisant intervenir rapidement des équipes terrestres et des hélicoptères.
29. Trois autres pays de la région ont été aussi le théâtre d'opérations de lutte. En Egypte, une superficie de 800 ha infestés d'ailés matures et de larves a été traitée en février dans le sud-est du pays. En République arabe du Yémen un essaim mature mesurant 64 km² a pénétré, en mars, dans la région côtière proche de l'Arabie saoudite où il s'est mis à se reproduire rapidement sur une superficie estimée à 400 km². La lutte entreprise contre cette infestation en mars a duré jusqu'en juin. En République démocratique et populaire du Yémen une reproduction grégaire infestant plus de 250 km² a été décelée, le 21 juin 1987, dans la partie orientale du pays. La lutte terrestre commencée dès la délimitation des zones infestées a duré jusqu'à la fin de l'année.
30. En 1988, les conditions écologiques étaient signalées favorables à la multiplication du criquet pèlerin aussi bien dans les zones de reproduction hiverno-printanière qu'estivale. La situation acridienne est demeurée néanmoins calme dans la région jusqu'au 17 avril, date à partir de laquelle 25 essaims matures, pour la plupart, ont atteint par vagues successives le nord et le nord-est de l'Arabie saoudite. Les traitements intensifs effectués rapidement par voies terrestre et aérienne contre des essaims et des bandes larvaires dans les régions de Tabouk, Jouff, Tima, Haïl, et Oula sont arrivés à bout de cette infestation vers fin juin.
31. L'invasion de la Péninsule arabique a recommencé en République arabe du Yémen où 23 essaims immatures et trois autres matures ont envahi le pays dans ses plaines côtières et ses régions montagneuses entre juillet 1988 et janvier 1989. 80% des essaims immatures ont été détruits par ramassage à la main. Les bandes larvaires formées ont été traitées chimiquement.
32. En Arabie saoudite les essaims ont fait leur apparition le 12 octobre dans la région de Jeddah et ont continué à arriver jusqu'à la fin de l'année en infestant les deux Tihamas et certaines régions à l'intérieur du pays. Les essaims reçus étaient généralement de grandes dimensions et matures ou sur le point de l'être. Les accouplements et les pontes suivaient immédiatement leur arrivée. Des moyens énormes ont été mis en oeuvre pour juguler l'invasion; 1 500 000 ha ont été traités avant la fin de l'année 1988.

33. En République démocratique et populaire du Yémen, une activité acridienne a eu lieu, entre la dernière semaine de novembre et fin décembre, dans les plaines côtières orientales où des bandes larvaires et des essaims en mouvement ont été signalés et combattus. La superficie traitée par voie terrestre s'élevait à 800 ha.

34. En Egypte 13 essaims, en majorité matures, ont pénétré entre janvier et mai 1988 dans le sud-est du pays où ils se sont reproduits avant l'arrivée des équipes de lutte qui ont été dépêchées immédiatement sur les lieux. Ces dernières sont parvenues rapidement à contrôler la situation en traitant, entre autres formations grégaires, 5 020 bandes larvaires. En mai, des groupes d'ailés ont été signalés et traités dans la partie occidentale du pays. A partir d'octobre, et jusqu'à la fin de l'année, de nombreux essaims ont envahi le pays. La lutte a été importante surtout dans les régions frontalières avec le Soudan.

35. Le Koweït, l'Irak, Bahrein et Qatar ont été touchés à partir d'octobre par des fragments d'essaims qui ont fait rapidement l'objet de traitements.

Asie du Sud-Ouest

36. La situation acridienne est demeurée calme dans toute la région durant les deux années considérées, même si à la fin de l'année 1988 une certaine activité a eu lieu en Iran méridional à la suite d'apports extérieurs. Les traitements effectués portaient sur 5 000 ha.

SITUATION DU CRIQUET PELERIN AU COURS DES TROIS PREMIERS MOIS DE 1989 ET PREVISIONS POUR LES MOIS PROCHAINS

37. En Afrique du nord-ouest, les opérations de lutte se sont poursuivies tout particulièrement au Maroc où 233 000 ha ont été traités jusqu'au 5 mars 1989. Aucune activité acridienne n'a depuis été signalée, mais les opérations de prospection intensive se sont poursuivies et le potentiel de lutte a été maintenu. Au cours de la même période l'Algérie a traité des concentrations d'ailés sur 4 000 ha. Dans les deux pays les essaims étaient immatures. Malgré l'absence de mouvements acridiens en Tunisie et en Libye, les prospections se sont poursuivies. En Afrique de l'Ouest quelques petits essaims ont envahi la Guinée en février 1989. En Mauritanie des petits essaims ont été signalés dans une région ayant récemment reçu des pluies. Des informations non confirmées rapportaient une activité acridienne au Mali et au Niger. Un calme parfait domine en Afrique de l'Est. Au Moyen Orient le calme est un peu troublé par de petits déplacements au Koweït, Emirats arabes unis et dernièrement en Arabie saoudite d'où une signalisation d'essaims non confirmée est parvenue. La situation reste calme dans le sud-ouest asiatique.

38. Le satellite Météosat signale la chute de fortes pluies au cours de la deuxième décade de février sur de vastes étendues au nord de la Mauritanie entre la mer et le nord-est en direction d'Atar, et vers le nord jusqu'à la frontière algérienne. Ceci a été confirmé par les stations météorologiques situées dans la région. Les mêmes images

indiquent des pluies couvrant une zone s'étendant de l'ouest marocain au niveau de 30° latitude Nord jusqu'à l'ouest algérien. Il en est de même en Afrique de l'Est où on signale la chute de fortes pluies au nord de la Somalie, dans le sud-est du pays, quelques endroits de l'Ogaden et les côtes de l'Océan indien. D'autres sources indiquent des pluies importantes durant la deuxième décennie de mars dans les régions septentrionales de la Mauritanie, le sud du Maroc et le sud-ouest de l'Algérie. Des conditions climatiques favorables sont donc disponibles pour le regroupement et la reproduction des criquets, pouvant former quelques essaims et envahir les pays maghrébins et, tout particulièrement, le Maroc et l'Algérie au cours des deux mois prochains. En cas de chute de pluies abondantes au Sahel en été prochain, la reproduction du grand nombre de populations résiduelles sera très intensive, surtout si des essaims proviennent de l'est, ce qui soumettrait les pays maghrébins au risque d'invasion à partir d'octobre 1989.

39. La Commission a exprimé sa satisfaction des grands efforts déployés au niveau national avec une expertise maghrébine, ce qui a engendré une vaste expérience à tous les niveaux et créé d'excellentes capacités et potentialités dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin pouvant être utilisées au niveau national et international en vue d'éviter les dégâts aux cultures dans le Maghreb arabe et les pays environnants.

40. On peut dire que les actions réalisées au niveau de la Commission du Nord-Ouest africain et les traitements effectués dans la région sur plus de 8 millions d'hectares ont eu un effet efficace et positif dans la limitation du péril acridien en général.

ACTIVITES DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION

41. La Commission a étudié le document de travail No. 6 relatif aux activités de la Commission en 1987 et 1988, exprimé ses remerciements au Secrétaire de la Commission pour les efforts déployés malgré le manque de moyens matériels et humains, et recommandé ce qui suit:

- la nécessité d'un programme de travail annuel, comprenant toutes les activités et programmes, qui sera étudié par le Comité exécutif au cours de sa prochaine session en vue de son adoption par la Commission;
- le suivi de toutes les décisions et recommandations de la Commission et de son Comité exécutif et les dispositions prises à leur sujet;
- concentration des efforts sur la formation en vue d'avoir les cadres nationaux dans le domaine antiacridien et tout particulièrement pour ce qui est des prospections à l'intérieur et à l'extérieur de la région;
- la préparation des documents relatifs aux réunions de la Commission avant la tenue de la session ordinaire et leur expédition aux Etats membres pour étude et observations.

RENFORCEMENT DE LA COMMISSION

42. Les délégués ont affirmé le rôle important que joue la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord Ouest pour faire face à la présente et future situation du criquet pèlerin et, en raison des difficultés rencontrées par le secrétariat dans l'exercice de ses fonctions dans les conditions voulues, ils ont recommandé:

- la désignation au siège de la Commission d'un expert spécialisé en criquet pèlerin pour assister le secrétaire;
- la fourniture de consultations dans les domaines de la météorologie, de la prospection, de l'utilisation du matériel de pulvérisation, des pesticides, etc.;
- la préparation de programmes de formation couvrant les cinq années prochaines.

ECHANGE DE L'INFORMATION ET DE L'EXPERTISE PARMIS LES ETATS MEMBRES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

43. La Commission a revu les rapports présentés par les délégations dans lesquels sont exposées leurs expériences dans le domaine de la lutte antiacridienne et s'est félicitée des grands efforts déployés par les Etats membres. En vue de tirer le meilleur profit de ces expériences, il est recommandé de retenir les sujets d'étude suivants:

- la manière de se débarrasser des pesticides périmés et de leurs récipients;
- les mesures de protection du personnel contre les effets des pesticides;
- le matériel de pulvérisation terrestre et aérienne et le mode de son utilisation;
- la protection de l'environnement;
- les données bio-écologiques sur le criquet pèlerin dans la Région;
- utilisation des pesticides: types, performances et effets secondaires.

FORCE MAGHREBINE D'INTERVENTION CONTRE LE CRIQUET PELERIN

44. En raison de l'extrême importance de cette force et de l'efficacité de son rôle dans la lutte contre le criquet pèlerin en tant qu'action commune, la Commission a recommandé:

- a) La constitution d'un groupe d'experts pour déterminer l'action de la force d'intervention maghrébine et tout particulièrement:
 - ses fonctions, budget et programme de travail;
 - son cadre constitutionnel et juridique;
 - ses relations avec la force internationale.
- b) La réunion du groupe d'experts au cours de la présente session en vue de déterminer le cadre d'action indiqué ci-dessus. Une période de 40 jours après la session est laissée aux délégations en vue de préparer une étude exhaustive et présenter un document final relatif à la force maghrébine d'intervention.
- c) La réunion du Comité exécutif dans les 45 jours suivant la fin de la présente session, en vue d'élaborer et d'approuver un document final au sujet de la force maghrébine.

LA FORCE INTERNATIONALE D'INTERVENTION

45. L'idée de la création d'une force internationale contre le criquet pèlerin a été conçue au cours de la réunion spéciale sur le péril acridien tenue à Fès, Maroc, du 28 au 29 octobre 1988. Suite à l'approbation de l'Assemblée Générale des Nations Unies en novembre 1988 concernant la création de cette force sous l'égide de la FAO, une réunion spéciale s'est tenue sur ce sujet à Rome du 16 au 24 janvier 1989 et a abouti à un projet détaillé traitant des points suivants:

- l'établissement du cadre constitutionnel et l'organisation de la force internationale;
- la détermination des zones stratégiques d'intervention de la force internationale en matière de prospection et de lutte;
- la préparation d'un programme d'intervention dans le temps;
- l'évaluation des besoins humains et matériels nécessaires;
- l'estimation des coûts financiers annuels des besoins de cette force. Même si le projet nécessite des fonds s'élevant à 78 millions de dollars E.-U. pendant 14 mois, dont 8 millions pour l'équipement et le reste pour les opérations, les crédits financiers sont alloués mensuellement à raison de 5 millions de dollars seulement, ce qui facilite, d'une part, le dégagement des fonds de la part des donateurs et permet, d'autre part, de réduire ou d'arrêter ces crédits en cas de réduction de l'invasion.

46. Dans ce contexte, la Commission attache une grande importance à ce projet qu'elle considère comme la solution adéquate pour limiter le fléau; elle invite la communauté internationale des donateurs à le soutenir et à le financer en vue de son exécution avant la période de reproduction estivale et insiste sur le rôle que doit jouer la force d'intervention maghrébine dans ce domaine.

PROJET DE LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST

47. La Commission a été informée que des modifications non essentielles ont été apportées au projet qui sera étudié avec chacun des pays concernés. La version finale est attendue au cours de l'été prochain. La Commission espère que le projet soit opérationnel au début de 1990.

QUESTIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

48. La Commission a étudié les rapports relatifs à la formation/bourses, à la météorologie, aux recherches antiacridiennes et recommandé ce qui suit:

- poursuivre la politique visant la formation des cadres techniques supérieurs en raison des résultats positifs réalisés au cours de l'invasion actuelle et du rôle important joué par ces cadres formés par la Commission;
- porter l'accent sur les cours de formation de courte durée dans les divers domaines de la lutte contre le criquet pèlerin et la nécessité de sélectionner les éléments aptes à suivre cette formation;
- renforcer la coopération entre la Commission et les services météorologiques en vue d'intensifier le réseau des stations dans les zones de reproduction à l'intérieur de la Région en favorisant les zones traditionnelles de reproduction;
- le soutien matériel et technique des efforts nationaux engagés dans les études écologiques et de distribution géographique sur les criquets et les sauteriaux;
- la coordination parfaite entre les services concernés par la lutte antiacridienne et ceux de la météorologie dans chaque pays et la constitution d'une veille auprès des services météorologiques pour s'occuper du problème du criquet pèlerin;
- l'inventaire complet des stations météorologiques au niveau des pays du Maghreb arabe et la détermination des points faibles en vue de couvrir les besoins du réseau et d'assurer l'échange de l'information en temps réel;
- la formation de cadres nationaux spécialisés et capables d'utiliser les techniques avancées en vue de préparer les prévisions météorologiques;
- le renforcement des recherches sur la relation entre le criquet pèlerin et les conditions atmosphériques en collaboration avec les institutions de recherche existantes dans les pays maghrébins pour profiter de leur expérience et utiliser leur potentiel technique et technologique.

49. La Commission a pris note des recherches en cours sur le criquet pèlerin et la lutte antiacridienne dans les domaines suivants:

- l'influence des données climatiques sur les déplacements du criquet pèlerin, la durée d'incubation des oeufs et la période de maturation;
- l'effet du sol et de la couverture végétale sur la densité des pontes;
- l'étude détaillée des individus formant les essaims;
- l'étude d'efficacité des pesticides dans les conditions naturelles et semi-naturelles.

COMPTES ANNUELS POUR 1987-88 ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 1989

50. La Commission a examiné le budget des années 1987 et 1988 (annexes I, II, III), approuvé les comptes et exprimé sa satisfaction pour les activités entreprises tout en faisant les observations suivantes:

- nécessité, pour les pays membres, de s'acquitter de leurs contributions au budget de la Commission dans les meilleurs délais;
- la contribution annuelle de la Mauritanie au budget de la Commission sera déterminée en consultation entre la Commission et les parties mauritaniennes concernées.

51. La Commission a examiné le budget de l'année 1989 (annexe IV) et recommandé ce qui suit:

- soumettre le projet de budget pour les années prochaines au Comité exécutif en vue de son étude avant de le présenter à la Commission;
- le Comité exécutif se chargera du transfert des crédits d'une rubrique budgétaire à une autre conformément au budget proposé;
- en fonction du programme de travail proposé par le Comité exécutif, des sources de financement extérieures au budget de la Commission seront recherchées;
- en vue de permettre à la Commission de suivre le budget annuel, des consultations entre le secrétariat de la Commission et les services spécialisés de la FAO seront nécessaires avant de réaliser des dépenses et des engagements sur le budget.

QUESTIONS DIVERSES

52. La Commission insiste sur la nécessité de tenir des réunions périodiques et régulières du Comité exécutif, au moins deux fois par an. La dernière de ces réunions doit intervenir avant la session ordinaire de la Commission.

53. La Commission a recommandé d'accorder la priorité aux institutions et sociétés maghrébines d'aviation agricole dans l'exécution des travaux relatifs à la lutte contre le criquet pèlerin dans le Maghreb arabe.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

54. La Commission a accueilli avec satisfaction l'aimable invitation qui lui a été faite par la délégation de la République tunisienne à tenir la prochaine session de la Commission à Tunis à une date qui sera fixée en consultation avec le Directeur-général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Gouvernement de la Tunisie et le Président de la Commission, et ce avant octobre 1989.

REMERCIEMENTS ET APPRECIATIONS

55. Les délégués ont exprimé leurs remerciements au Gouvernement libyen pour avoir invité la session, pour son accueil chaleureux, sa généreuse hospitalité et les commodités mises à la disposition des délégués. Ils ont aussi remercié le Président pour l'efficacité et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les débats. Ils ont également fait part de leur entière satisfaction pour les services rendus par la FAO.

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt No. 9169

Contribution des Etats membres

Etat des comptes au 28 février 1989
(en dollars E.-U.)

	Contribution annuelle	Contributions dues			<u>Total</u>
		<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	
Algérie	36 600	--	--	36 600	36 600
Libye	41 500	41 500	41 500	41 500	124 500
Maroc	33 300	--	-158	33 300	33 142
Tunisie	21 600	--	8 600	21 600	30 200
	-----	-----	-----	-----	-----
	133 000	41 500	49 942	133 000	224 442
	=====	=====	=====	=====	=====

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt No. 9169

Budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992

Recettes et dépenses pour les années
1986, 1987, 1988 et prévisions de dépenses pour 1989
(en dollars E.-U.)

	Budget annuel	Etat des comptes			
		<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u> (prév.)
<u>RECETTES</u>					
Solde au 1er janvier		200 030	257 209	406 714	371 145
Contributions + intérêt	133 000	108 098	197 128	190 182	36 600
	133 000	308 128	454 337	596 896	407 745
<u>DEPENSES</u>					
<u>Personnel</u>					
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées	17 000	4 557	(-4 297)	12 672	15 000
<u>Voyages</u>					
Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants	10 000	10 709	26 631	29 177	58 492
<u>Services contractuels</u>					
Impression du rapport	10 000	1 420	4 640	--	--
<u>Frais généraux</u>					
Divers	2 000	9 004	4 229	67 803	--
<u>Fournitures et matériel</u>					
Pour les prospections sur le terrain, carburant et lubrifiants, entretien des véhicules	18 000	1 347	1 062	4 601	178 971
<u>Equipement</u>					
Pour les projets de terrain	35 000	--	(-13 241)	43 090	106 193

<u>Bourses et dons</u>					
Formation individuelle et collective	25 000	18 024	23 120	42 437	12 331
	-----	-----	-----	-----	-----
Total:	117 000	45 061	42 144	199 780	370 987
<u>Coût des services afférents au projet (13%)</u>					
	15 210	5 858	5 479	25 971	48 228
	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL GENERAL	132 210	50 919	47 623	225 751	419 215
	=====	=====	=====	=====	=====
SOLDE	790	257 209	406 714	371 145	(-11 470)
	===	=====	=====	=====	=====

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt No. 9169

Détail des dépenses en 1987 et 1988
(en dollars E.-U.)

	<u>Dépenses</u>	
	<u>1987</u>	<u>1988</u>
10. <u>Personnel</u>		
- Réunion de la Commission	260	
- Compensation des émoluments versés par erreur aux employés du secrétariat par le PNUD à Alger en 1986	(-4 557)	
- Consultants (Hewitt, Didiot 87/88)	--	12 131
- Frais divers	--	541
	-----	-----
	(-4 297)	12 672
20. <u>Voyages</u>		
- Prospections conjointes	9 182	(-2 352)
- Frais de boursiers - Mauritanie	3 888	1 760
- Réunion de Bamako (restructuration de l'OCLALAV)	1 981	--
- Réunion de la Commission (Alger)	6 320	--
- Réunion sur l'évaluation des pesticides (Rome)	5 260	290
- Récupération (Ventana)	--	(-1 529)
- Aide à la Tunisie en télécommunications (1987)	--	827
- Formation de boursiers (88)	--	1 579
- Cours de formation (Alger)	--	1 405
- Réunion sur la préparation de la campagne 1988 (Rome)	--	6 417
- Réunion sur le programme de travail en Afrique du Nord-Ouest (Rabat)	--	10 748
- Réunion des pays maghrébins (Tamanrasset en Algérie)	--	3 606
- Cours de formation à Montreux	--	4 449
- Prospections	--	1 977
	-----	-----
	26 631	29 177
30. <u>Services contractuels</u>		
- Rapports, traductions	4 640	--
	-----	-----
	4 640	--

40.	<u>Frais généraux</u>		
	- Réunion de la Commission (1987)	1 822	--
	- Réunion des pays maghrébins à Tamanrasset	--	496
	- Transport de pesticides	--	44 000
	- Frais généraux	2 407	23 307
		-----	-----
		4 229	67 803
50.	<u>Fournitures et matériels</u>		
	- Film "Criquet sans fin"	1 000	--
	- Divers	62	--
	- Secrétariat	--	937
	- Matériel (Alger)	--	3 664
		-----	-----
		1 062	4 601
60.	<u>Equipement</u>		
	- Vente de voiture Peugeot 504	(-13 241)	--
	- Equipement laboratoire (Algérie)	--	12 915
	- Pulvérisateurs (Tunisie)	--	30 175
		-----	-----
		(-13 241)	43 090
80.	<u>Bourses et dons</u>		
	- Ghaout (Maroc)	2 230	15 138
	- Malek (Tunisie)	--	4 800
	- Kouki (Tunisie)	--	4 673
	- Mejri/Lamine (Tunisie)	--	9 318
	- Drias (Algérie)	20 890	8 508
		-----	-----
		23 120	42 437
TOTAL		42 144	199 780
		=====	=====

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt No. 9169

Détail des prévisions de dépenses pour 1989
(en dollars E.-U.)

	<u>Obligations</u> <u>pour 1989</u>
10. <u>Personnel</u>	
- Réunion de la Commission à Tripoli (interprétation)	15 000
20. <u>Voyages</u>	
- Reste des frais des cours de formation au Maroc, Algérie, Montreux et Rome	35 528
- Reste des frais de mission (Mahjoub/Hafraoui)	6 464
- Réunion de la Commission (Tripoli)	16 500
	58 492
50. <u>Fournitures et matériel</u>	
- Matériel divers pour la Tunisie, Libye, Algérie, Maroc et Mauritanie	5 371
- Insecticides pour la Mauritanie	173 600
	178 971
60. <u>Equipement</u>	
- Pièces de rechange radio pour Tunisie	21 877
- Libye	11 300
- Algérie	19 629
- Maroc	6 519
- Equipement divers	46 868
	106 193
80. <u>Bourses et dons</u>	
- Reste des frais de boursiers en 1989	12 331
TOTAL GENERAL:	370 987
	=====

